# METTRE EN PLACE LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT OUVERT

Synthèse du guide pratique à destination des municipalités tunisiennes



### TRANSPARENCE

La transparence consiste à donner l'accès à tous aux documents administratifs de la municipalité. Lorsque les données sont publiées en ligne et gratuitement, on parle alors d'open data.

## **BONNES PRATIQUES**

- > Publier et mettre à jour les documents et informations essentielles : finances publiques, budget, procédures, etc...
- > Publier des données anonymisées et exploitables sur le portail open data national
- Anonymiser les données à caractère personnel au sein des documents publiés.
- > Former les agents de la municipalité à l'ouverture des données afin d'homogénéiser le processus et de multiplier les données publiées



# **PARTICIPATION CITOYENNE**

La participation citoyenne désigne l'association du plus grand nombre de citoyens à la définition et à la mise en œuvre d'un projet collectif pour leur ville.

## **BONNES PRATIQUES**

- **>** Mettre en place des projets de participation citoyenne numérique et en présentiel
- > Nommer des 'référents participation citoyenne' au sein de la municipalité
- A l'issue des projets de participation citoyenne, faire un retour au citoyen et l'informer des suites
- > Mettre en place des réunions et débats publics sur des programmes urbains et aménagement du territoire



# AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'amélioration des services publics locaux consiste à faciliter l'accès des usagers à des services publics plus lisibles, facilement accessibles et plus rapides.

### **BONNES PRATIQUES**

- Créer un site Internet et consacrer une rubrique dans votre site pour informer et renseigner les citoyens sur toutes les formalités et les procédures administratives
- Mettre en place des procédures dématérialisées et en ligne en commençant par les plus fréquentes
- Organiser des ateliers pour les personnes ne sachant pas utiliser Internet
- Former les agents municipaux aux bonnes pratiques d'accueil et de communication avec les usagers et la gestion de leurs demandes de manière efficiente



## INTÉGRITÉ ET REDEVABILITÉ

L'intégrité désigne le respect des procédures administratives et la transparence quant aux intérêts particuliers des élus et agents. La rédevabilité consiste à informer le citoyen des activités, choix et décisions de la municipalité.

#### BONNES PRATIQUES

- > Publier les procédures administratives spécifiques à la municipalité et veiller à ce qu'il n'y ait pas de passe-droit
- Accompagner le citoyen tout au long du suivi d'une procédure administrative
- Réaliser et publier des compte-rendu des activités, des décisions, des réunions y compris lors de la coordination entre services





















